

Texte  

SUISSE jeudi 02 février 2012

L'assurance européenne de Didier Burkhalter

Yves Petignat Berne



Didier Burkhalter (à gauche) et Johann Schneider-Ammann durant leur conférence de presse commune.
(berne, 1er février 2012 - © Pascal Lauener/Reuters)

> **UE Le nouveau chef de la diplomatie veut aller vite sur un accord électrique, qu'il juge à portée de main**

> **Selon le Conseil fédéral, d'autres dossiers devraient suivre**

A peine arrivé aux Affaires étrangères, Didier Burkhalter veut imprimer un rythme plus rapide aux négociations de la Suisse avec l'UE, tout en affichant une certaine assurance quant à la position suisse. Présentée en début d'année comme un renversement de l'approche européenne de la Suisse, la priorité donnée au dossier «électricité/énergie» a ainsi été avalisée mercredi par le Conseil fédéral comme élément fondamental des négociations bilatérales.

Didier Burkhalter est convaincu: «L'intérêt mutuel que portent les deux partenaires à ce dossier doit permettre d'aboutir rapidement à un accord sur le fond, car les discussions sont déjà avancées.» Optimiste, minimisant les oppositions européennes, il estime qu'en discutant d'un cas précis, dans une approche pragmatique, on devrait pouvoir surmonter les obstacles que posent les questions institutionnelles: reprise du droit européen, surveillance de l'application, arbitrage des différends. A plusieurs reprises, le chef de la diplomatie a voulu rassurer l'opinion intérieure en affirmant que «les échos de Bruxelles ne sont pas si unanimes qu'on le dit».

On sait que l'UE, lassée de négocier au cas par cas, a toujours posé comme condition à tout nouvel accès au marché intérieur l'adoption d'un accord sur une solution globale institutionnelle. A Bruxelles, on ne s'oppose pas à l'idée de

donner la priorité à un cas concret, l'électricité, pour autant que la solution qui sera retenue pour la reprise du droit européen par la Suisse et l'instance d'arbitrage puisse s'étendre à tous les autres secteurs.

On sait que, du côté suisse, la ministre des Infrastructures, Doris Leuthard, une partie des entreprises électriques et economiesuisse poussent depuis longtemps à un traité rapide dans ce secteur. Au risque parfois de minimiser les concessions «institutionnelles» que devrait faire la Suisse ou le sort d'autres secteurs. «Le dossier technique est très avancé, on peut espérer conclure en février», s'est félicité Didier Burkhalter, au risque de laisser croire qu'une signature est à portée de main. Pourtant, il a dû convenir que «s'il n'y a pas d'accord sur la question institutionnelle, alors il n'y en aura pas du tout». Mais, d'emblée, il s'est prémuni en renvoyant l'éventuelle responsabilité aux partenaires européens.

Aux yeux du gouvernement, d'autres dossiers devraient suivre selon cette «approche d'ensemble et coordonnée» liant accès au marché et système institutionnel, en l'occurrence les produits chimiques, l'agriculture – même si le lobby agricole suisse bloque la discussion sur le libre-échange agricole – et la santé. L'imposition des sociétés et la fiscalité de l'épargne devraient suivre. Enfin, la contribution suisse à l'élargissement (le montant n'a pas été évoqué) devrait dépendre de l'évolution des discussions avec l'UE, a laissé entendre Didier Burkhalter. Divers domaines de coopération (commerce des droits d'émission de CO2, programme de navigation par satellite Galileo, coopération entre autorités de la concurrence, accord-cadre sur la participation à des engagements de promotion de la paix) semblent toutefois poser moins de problèmes tant à Berne qu'à Bruxelles.

Mercredi, Didier Burkhalter a toutefois réaffirmé les principes auxquels le Conseil fédéral n'entend pas déroger: pas question de céder sur la souveraineté, donc pas de reprise automatique du droit européen, respect du fonctionnement des institutions suisses et échange d'une feuille de route précise entre Suisse et UE. La prochaine étape, du côté du Conseil fédéral, sera donc l'envoi à Bruxelles d'une lettre contenant tous ces points.

S'agissant de la question de la fiscalité, en particulier des accords passés par la Suisse avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour un impôt libérateur prélevé par les banques helvétiques, Didier Burkhalter a renvoyé la balle dans le camp européen. On sait que Bruxelles estime que les Etats membres ne peuvent pas conclure de traités bilatéraux qui recouvriraient les domaines sur lesquels l'UE est compétente, ce qui serait le cas des taux prévus par «Rubik». «On attend de l'UE une solution qui permette de débloquent ces accords», a insisté le conseiller fédéral. Or, rétorque Bruxelles, la Suisse a choisi la voie bilatérale avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Si ça coince cela n'est pas notre affaire.

Aux cantons qui refusent d'entrer en matière sur le «code de conduite» fiscale européen qui leur interdirait le régime de taxation privilégié pour les sociétés non helvétiques, Didier Burkhalter a assuré qu'ils seraient associés aux discussions. Or les discussions sur la forme devraient commencer très prochainement à Bruxelles, mais il n'y a pas convergence de vue entre Berne et cantons.

Le chef de l'Economie, Johann Schneider-Ammann, a annoncé de son côté que le Conseil fédéral allait décider ce printemps de l'opportunité de mettre en œuvre la clause de sauvegarde qui permet de restreindre les permis de travail accordés à des ressortissants européens, si la crise perdure. L'accord de libre circulation le permettrait depuis le 1er mai.
